



REGLEMENT F-day run – Dimanche 13 mars 2022

Article 1 : La F-day run aura lieu le dimanche 13 mars 2022, ouverte à toutes les personnes licenciées ou non licenciées. Les participantes et participants courent sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 2 : Les coureurs du 5kms, du 10kms, du Relais mixte (2x5kms) et les kids sur 2.5kms, licenciés en course à pied (hors stade) : FFA (Fédération Française d'Athlétisme) devront fournir la photocopie de leur licence.

Les non licenciés devront fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition », datant de moins d'un an le jour de la manifestation.

Article 3 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol pouvant survenir dans les locaux occupés.

Article 4 : Le retrait des dossards s'effectuera à la Salle des sports André CONDETTE, 14 Rue de la Colonne, 62280 Saint-Martin-Boulogne, le dimanche 13 mars 2022 à compter de 8h00 jusqu'à 9h30.

ATTENTION : seuls les participants seront admis dans la salle avec un Pass Sanitaire en règle. Concernant les mineurs participants, ils pourront être accompagnés par un membre de leur famille.

Article 5 : Départ et arrivée sur le site du STADE ROLAND BELLEGUEULE, rue Au Bois, 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE

Article 6 : INSCRIPTIONS : par internet **UNIQUEMENT** sur le site Njuko, (sauf les mini-kids) via les sites internet fdayrun.com ou sur chronopale.fr, jusqu'au vendredi 11 mars 2022 minuit.

Les TARIFS indiqués sont y compris les frais de gestion Njuko de 1 euro.

- Course des 10 Kms : 9 € Individuel (uniquement pour les femmes) cadettes, juniors F, Séniors F, Masters F (Nées avant le 31 décembre 2006)
- Course des 5 kms : 7€ individuel (uniquement pour les femmes) Minimes F, Cadettes, Juniors F, Séniors F, Masters F (Nées avant le 31 décembre 2008)
- Course en Relais (2 x 5 kms) : 5€ par relayeurs (en duo) 2 types de relais possibles : femme/femme et femme/homme. A partir de la catégorie minimes (Nés avant le 31 décembre 2008)
- Course Kids (1.5 kms) : GRATUIT Benjamin(e) et Poussins (Poussines) ; Né(e)s après le 1er janvier 2009 et avant le 31 décembre 2012.
- Course mini-Kids (800m) : GRATUIT (sans classement) Eveil athlétisme filles et garçons ; Né(e)s après le 1er janvier 2013 et avant le 31 décembre 2015.
- Randonnée pédestre et Marche Nordique : environ 9km avec ou sans bâtons ; 6€ (chronométrée et sans classement) avec possibilité de Tirage au sort à la Tombola

ATTENTION : les différentes courses sont limitées en fonction des tranches d'âges

Inscriptions sur place possible UNIQUEMENT pour les courses Mini-Kids (1.5kms) et Kids (800m)

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 7 : Annulation de l'épreuve : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (Conditions climatiques exceptionnelles, avis d'alerte orange de la sous-préfecture, état d'urgence...).

L'organisation procédera au remboursement des inscriptions, déduction faite des frais bancaires.

Particularité Covid-19 pour cette édition 2022

A la date de rédaction de ce règlement nous ne connaissons pas encore les conditions exactes de course qui seront appliquées le jour de l'épreuve.

Article 8 : Annulation d'un compétiteur à l'épreuve : En raison des frais engendrés par toute annulation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait. En cas de non-participation, le propriétaire du dossard ne pourra en aucun cas rétrocéder ce dernier à une tierce personne. Si le cas est avéré il sera tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 9 : Horaires et distances des épreuves de course jeunes : 9h15 pour les Mini-Kids (800m) et 9h30 pour les Kids (1500m)

Pour la Randonnée pédestre et Marche nordique départ 9h00 pour environ 9km.

Article 10 : Horaire et distance des épreuves de 10kms – 5 kms et Relais : 10h00

Article 11 : Sur le 5 et le 10 Kms : un bouquet aux 3 premières Scratch et récompenses aux 3 premières Minimés, Cadettes, Juniors, Séniors/Espoirs et aux 3 premières de Masters 0 à Master 10 et vétérans.

Sur le Relais : récompenses des 3 premières équipes relais Femme/Femme et Femme/Homme.

Pour la course Kids : les 3 premières filles et les 3 premiers garçons seront récompensés

Mini-kids et kids auront une médaille de Finisher.

La Randonnée pédestre et Marche Nordique (chronométrée) les participantes pourront prétendre à la Tombola.

Article 12 : L'épreuve est couverte par une assurance souscrite par les organisateurs (responsabilité civile).

Article 13 : La course des 10kms comprend 2 boucles de 5kms sur un parcours Nature (1/2 route-1/2 chemin).

Sur la course de 5kms, une seule boucle, comme sur la course Relais, chaque relayeur effectuera sa propre boucle de 5kms sur un parcours Nature (1/2 route-1/2 chemin), avec obligation pour les relais de finir ensemble sur la ligne d'arrivée. (Seul le 1er relayeur, qui sera obligatoirement une relayeuse devra impérativement avoir sa puce à la cheville gauche).

Les Kids effectueront une boucle de 2.5kms et les mini-Kids un tour du stade en circuit fermé (non chronométré)

La randonnée pédestre et marche nordique se dérouleront sur un circuit d'environ 9kms, chronométrée et sans classement, avec une puce intégrée au dossard. [ATTENTION : Les bâtons sont proscrits sur la piste]

Article 14 : Sécurité : elle sera assurée par Opale secourisme, Médecin, Police Municipale, bénévoles, employés municipaux.

Article 15 : Podium et remise des prix à 12h00 dans l'enceinte du STADE ROLAND BELLEGUEULE, rue Au Bois, 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE

Article 16 : Une tombola sera organisée à l'issue de la remise des prix, également au STADE ROLAND BELLEGUEULE. Dans le cas où un numéro de dossard d'une équipe Relais-Mixte est tiré au sort, une carte cadeau sera remis en supplément du lot).